



AUTORISATION DE CIRCULER DANS LE CŒUR DU PARC NATIONAL DES PYRENEES - autorisation numéro 2012 - 58 -

Pétitionnaire : Divers pétitionnaires de la vallée de Cauterets (*Hautes-Pyrénées*),
Nature de la demande : circulation,
Localisation : cœur du Parc National des Pyrénées en vallée de Cauterets - Hautes-Pyrénées
Dossier suivi au Parc National des Pyrénées par M. Yves HAURE - Secrétaire général du Parc National des Pyrénées

Le Directeur de l'établissement public du Parc National des Pyrénées,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 331 4-1, L 331-4-2 et R 331-2,

Vu le décret numéro 2009-406 du 15 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national des Pyrénées occidentales aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi no 2006-436 du 14 avril 2006 (NOR : *DEVN0826308D*),

Vu la résolution du conseil d'administration du Parc National des Pyrénées, réuni le 1er décembre 2009, référence CA n°25-2009, portant dispositions de réglementation temporaire du cœur du Parc National des Pyrénées,

considérant que les activités décrites, dans les demandes des pétitionnaires dont la liste figure en annexe, sont conformes aux dispositions des textes susvisés,

- article premier :

Dans le cadre des autorisations mentionnées aux articles figurant en supra, Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées autorise les véhicules, dont la liste figure en annexe, à circuler dans le cœur du Parc National des Pyrénées (*vallée de Cauterets*) et sur les itinéraires définis en annexe.

La présente autorisation est délivrée dans le cadre des activités pastorales, techniques, commerciales et touristiques.

Une autorisation, à apposer en évidence sur chaque véhicule, est fournie aux propriétaires des véhicules concernés. L'apposition de l'autorisation de circuler est obligatoire.

La présente autorisation peut être contestée par recours gracieux formulé, par envoi recommandé, auprès de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également être contestée, dans le même délai, devant le tribunal administratif territorialement compétent.

../..

- article deux :

La présente autorisation est délivrée pour l'année 2012, et jusqu'au 31 décembre 2012, et pour le cœur du Parc National des Pyrénées en vallée de Cauterets (*Hautes-Pyrénées*).

Les sites et trajets suivants sont concernés :

- Puntas - Cayan,
- Puntas - Clot,
- Puntas - Gaube,
- piste d'Illhéou.

- article trois :

Les personnels assermentés et commissionnés du Parc National des Pyrénées sont chargés de la vérification de l'application des prescriptions mentionnées en supra. La présente est délivrée sous réserve des autorisations utiles au titre de tout autre réglementation. Elle doit être présentée à toute demande d'un agent du Parc National des Pyrénées.

- article quatre :

La présente autorisation sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc National des Pyrénées disponible sur www.parc-pyrenees.com

Fait à Tarbes, le lundi 23 avril 2012.


Gilles PERRON
Directeur du Parc National des Pyrénées
[Signature]

Parc National des Pyrénées - villa Fould - 2, rue du IV septembre - boîte postale 736 - 65017 TARBES CEDEX

La présente autorisation peut être contestée par recours gracieux formulé, par envoi recommandé, auprès de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également être contestée, dans le même délai, devant le tribunal administratif territorialement compétent.



**AUTORISATION DE CIRCULER
DANS LE CŒUR DU PARC NATIONAL DES PYRENEES
- autorisation numéro 2012 - 58 -**

Nom Prénom	adresse	Immatriculation	Fonction	Trajet
CRAMPE Christian	13, Cami det Sailhetou 65400 LAU BALAGNAS	2569 QN 65 4534 QG 65	Berger	Puntas – Cayan
BLANCHARD Dominique	Picourlet Col d'Arras 65400 ARRAS	AZ 955 MN	Berger	Puntas- Cayan
GALAU BARBE Marcel	Cami det Sailhetou 65400 LAU-BALAGNAS	8292 QL 65 6086 QY 65	Berger	Puntas – Cayan
PLAGNET Robert	17, chemin des quintaynes 65400 LAU-BALAGNAS	8785 RA 65 BT 545 GN	Berger	Puntas – Cayan
ESPACES CAUTERETS	Place de la mairie 65110 CAUTERETS	5528 RX 65 610 SM 65 AC001- G1 65	Service Espaces-Cauterets	Puntas - Cayan
CAPOU Pierre	26, route sailhet 65400 LAU BALAGNAS	4175 RJ 65 6639 RG 65 43 MU 65	Berger	Puntas – Cayan
PEDARRIBES Josette	65400 SERE EN LAVEDAN	9838 RG 65 2427 RH 65	Berger	Puntas - Cayan

La présente autorisation peut être contestée par recours gracieux formulé, par envoi recommandé, auprès de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également être contestée, dans le même délai, devant le tribunal administratif territorialement compétent.

GIRARD Jean Michel	Chemin du picourlet 65400 ARRAS EN LAVEDAN	4438 RT 65	Berger	Puntas – Cayan
RAMON Thomas	10, quartier Bimarros 65400 SAINT SAVIN	8975 QC 65 198 RD 65 2037 QN 65	Berger	Puntas – Cayan
CAZAJOUS Serge	65400 GEZ-ARGELES	420 RG 65	Berger	Puntas – Cayan
MÉTÉO FRANCE	Centre départemental des Hautes- Pyrénées - cité administrative Reffye - 10, rue Amiral Courbet - 65000 TARBES	AD 708 EH 33 E 8047 B BV 670 ML BV 992 VE	Service public	Puntas - Clot
NONON Georges	1, rue Quintaynes 65400 SAINT SAVIN	34 SG 65 2498 RB 65 6508 RH 65	Berger	Puntas - Cayan
DUCLOS J. Michel	65100 SAIN CREAC	9667 SE 65 9910 QK 65	Berger	Puntas - Cayan
SOMPROU Marcel	65260 PIERREFITE -NESTALAS	6249 RV 65 9450 R P 65	Berger	Puntas - Cayan
WALTON Frédéric	Refuge du Clot 65110 CAUTERETS	751 RX 65 5745 QL 65	Gardien refuge	Puntas – Clot
SEYRES Cyprien	Quartier Cattarabes 65110 CAUTERETS	4173 SJ 65 956 SE 65 ----- 3541 RB 65 7852 SA 65	Gérant hôtel	Puntas- Gaube Puntas - télésiège de Gaubes
LE LAY Yannick	Refuge du Marcadau 65110 CAUTERETS	7696 QN 40 5392 RG 40 6239 SG 65	Gardien refuge	Puntas - Cayan
LATOURE Diane	Hôtellerie du Pont d'Espagne 65110 CAUTERETS	384 SD 65 8419 SH 65 5557 RW 65	Gérante hôtel	Puntas - pont d'Espagne

La présente autorisation peut être contestée par recours gracieux formulé, par envoi recommandé, auprès de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également être contestée, dans le même délai, devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Madame la gardienne du refuge des Oulettes	Club alpin français de Lourdes Place de la République 65100 LOURDES	<i>en cours de communication</i>	Gardien refuge	Puntas - Clot
CAZETTES Joseph	64570 ARETTE	4083 TS 64 5754 WQ 64 5114 WE 64	Berger	Puntas - Cayan
LESTERLE Jean	Escourbatères 65400 UZ	7030 RH 65 897 QM 65	Berger	Puntas - Cayan
POMMIES Pierre	7, rue Louis Bartoud 64800 COARRAZE NAY	9814 XK 64 795 ZD 64 8497 XG 64	Berger	Puntas – Cayan piste d’Ilhéou
GIRARD Sandrine	CSVSV 13, rue des deux ponts 65260 SOULOM	3667 SH 65	Garde valléen	Puntas – Cayan piste d’Ilhéou
Commission syndicale de la vallée de Saint Savin	CSVSV 13, rue des deux ponts 65260 SOULOM	3667 SH 65	Service	Puntas – Cayan piste d’Ilhéou
Commission syndicale de la vallée de Saint Savin	CSVSV 13, rue des deux ponts 65260 SOULOM	AN 319 QF	Service	Puntas – Cayan piste d’Ilhéou
M. le Président de la Commission syndicale de la vallée de Saint Savin	CSVSV 13 rue des deux ponts 65260 SOULOM	7236 RX 65	Service	Puntas - Cayan piste d’Ilhéou
ESQUERRE Jean Louis	10, rue du Bourg 65400 LAU-BALAGNAS	4567 RL 65	Eleveur	Piste d’Ilhéou
M. CARRERE GAEC DE LA MOULE	17, chemin Comte 65260 ADAST	769 RP 65	Eleveur	Piste d’Ilhéou
FROMIGUE Joseph	32, route d'Argelès 65400 SAINT-SAVIN	7733 SA 65	Eleveur	Piste d’Ilhéou
LACRAMPE Alain	7, avenue du Lavedan 65400 AGOS-VIDALOS	7924 RX 65	Eleveur	Piste d’Ilhéou
FOULOUNOUX Evelyne	21, rue des Quintaynes - 65400 SAINT-SAVIN	<i>en cours de communication</i>	Eleveur	Piste d’Ilhéou

La présente autorisation peut être contestée par recours gracieux formulé, par envoi recommandé, auprès de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également être contestée, dans le même délai, devant le tribunal administratif territorialement compétent.

BIALADE Serge	Les Viellettes 65400 ESTAING	<i>en cours de communication</i>	Eleveur	Piste d'Ilhéou
IGAU Francis	Quartier Catarrabes 65110 CAUTERETS	<i>en cours de communication</i>	Eleveur	Piste d'Ilhéou
MENVIELLE Gilles	Refuge d'Ilheou 65110 CAUTERETS	CE 307 65	Gardien refuge	Piste d'Ilhéou
JAMNE Benjamin	CSVSV 13 rue des deux ponts 65260 SOULOM	BE 263 NV	Berger	Puntas - Cayan
FABERT Pauline BODDA Boris	Refuge des Oulettes Boite postale 32 65110 CAUTERETS	8825 GC 09 AY 595 SL	Gardiens refuge	Puntas - Clot Gare intérieure télésiège
CENTIEU J.J.		BE 581 RM 65	Berger	Puntas - Cayan
Entreprise HIRIBAREM		2873 XC 64	Contrôle extincteurs	Puntas - Clot - Cayan
FROMIGUE Joseph	32, route d'Argeles 65400 SAINT SAVIN	7733 SA 65	Berger	Puntas - Cayan
USSHER-CLARKE Arlo		8907 RC 65	Berger	Marcadau - Arratille
DREAL Midi-Pyrénées	BOURGOIN Sarah - laboratoire hydrobiologie	31N 4116B	Contrôles sanitaires	Puntas - Cayan
METEO France		CK 717 DE	Relevé station météo	Puntas - Clot

La présente autorisation peut être contestée par recours gracieux formulé, par envoi recommandé, auprès de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également être contestée, dans le même délai, devant le tribunal administratif territorialement compétent.